



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

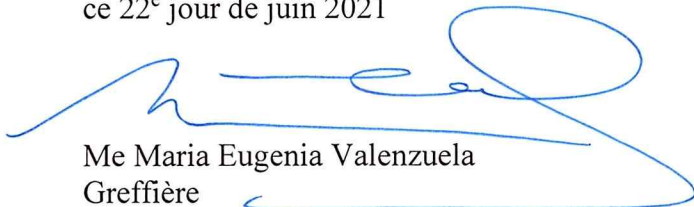
AVIS est donné que lors de la séance du 19 mars 2021, le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté le **REGLEMENT NO 634-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 634 AFIN DE MODIFIER DIFÉRENTES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT :**

- Corriger une problématique règlementaire relative à la superficie et aux dimensions du terrain sur lequel un bâtiment peut être érigé;
- Encadrer la garde de poules et la construction de poulaillers;
- Régir les serres domestiques attachées au bâtiment principal;
- Autoriser et régir l'aménagement des jardins potagers en cours avant;
- Encadrer l'utilisation de conteneurs maritimes pour des fins d'entreposage.

Ce règlement est entré en vigueur le 15 avril 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC des Paus-d'en-Haut.

Le règlement 634-16 est disponible pour consultation au lien suivant :
<https://www.stadolphedhoward.qc.ca/22/avis-publics-reglements-et-politiques>

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 22^e jour de juin 2021



Me Maria Eugenia Valenzuela
Greffière